



## Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 29 février 2024 à 20h

Le 29 février 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune d'Ichtratzheim, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de GILGENMANN Grégory, Maire.

**Date de convocation :** 23/02/2024

**Nombre de conseillers en fonction :** 10

**Nombre de conseillers élus :** 11

**Nombre de conseillers présents :** 7

**Nombre de conseillers absents ayant donné procuration :** 3

### ***Délibération 2024.04***

#### **Relocation de la chasse communale : désignation du candidat retenu et approbation du bail**

Monsieur Christophe ECKLY, rappelle à l'assemblée qu'en application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels ont expiré le 1<sup>er</sup> février 2024. Les chasses sont donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit jusqu' au 1<sup>er</sup> février 2033.

La commission consultative communale de chasse doit émettre un avis simple sur l'agrément des candidats. Les conditions ne sont pas réunies pour une convention de gré à gré.

Par délibération en date du 31/08/2023 le Conseil municipal a décidé de la constitution du lot de chasse unique et du mode de mise en location. En l'espèce, le mode de location pour le lot unique est l'adjudication sans droit de priorité.

Puis, par une délibération en date du 26/10/2023 le Conseil municipal a agréé deux candidatures.

Suite à adjudication infructueuse le 16/11/2023 et suite à 2<sup>e</sup> avis de candidature, par une délibération du 25/01/2024 le Conseil municipal a agréé 7 candidatures.

La commission de location s'est réunie le 08/02/2024 pour procéder à une seconde adjudication et, après avoir procédé à la mise aux enchères du lot unique, a formulé sa proposition d'attribution à M. GRAYER Pascal.

Il appartient au Conseil municipal, sur proposition de la commission de location, de désigner le candidat retenu et d'approuver le contrat de location

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 31/08/2023, portant approbation de la constitution du périmètre et des caractéristiques du lot de chasse, du choix du mode de mise en location, des conditions particulières

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26/10/2023 portant agrément de deux candidats

**Vu** la première adjudication infructueuse et le second avis à candidature

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 30/11/2023 portant approbation, en vue d'une seconde adjudication, du montant de mise à prix, des modalités de publicité, des dates de remise des candidatures et de l'adjudication, ainsi que d'une attribution au plus offrant

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 25/01/2024 portant agrément de sept candidats

**Vu** le résultat de la seconde adjudication et la proposition de la commission de location en date du 08/02/2024

**Le Conseil Municipal, après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature de M. Pascal GRAYER et la proposition d'attribution formulée par la commission de location, et après en avoir délibéré,**

- **Désigne** Monsieur GRAYER Pascal nouveau locataire de chasse
- **Approuve** le contrat de location joint en annexe, contrat à conclure avec M. GRAYER Pascal pour un loyer annuel de 2 300 euros
- **Autorise** le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le bail de location de la chasse communale.

**Nombre de voix**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à Ichtratzheim, le 01/03/2024

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture le 01/03/2024  
A Ichtratzheim, le 01/03/2024  
Le Maire

La secrétaire de séance



Stéphanie CHAVE

Le Maire



Grégory GILGENMANN

Affiché publiquement et mis en ligne sur le site internet de la commune le 01/03/2024